



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE SPÉCIALE DU 4 AOÛT 2006

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 4 août 2006 au Centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois.

Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Gaëtan Aubé, Paul Laflamme, Chico Levy, Gaëtan Ménard et Michel Saint-Louis.

Le maire, Paul Carzoli, agit comme président de la présente séance.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

D'ouvrir la séance. Il est 15 h 9.

Adoptée à l'unanimité.

08-380-06 Adoption de l'ordre du jour
--

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

08-380-06 Adoption de l'ordre du jour

2. Mesures spéciales en raison d'une section du territoire sinistrée à la suite d'une tempête

08-381-06 Autorisation de dépenses diverses, incluant la conclusion d'un contrat pour le ramassage de portions d'arbres

08-382-06 Demande de soumissions sur invitation pour le transport des portions d'arbres ramassées

08-383-06 Conclusion d'un contrat pour le transport des portions d'arbres ramassées

08-384-06 Conclusion d'un contrat pour l'élimination des portions d'arbres ramassées et transportées

3. **Dépôt de documents**
4. **Période de questions allouée aux membres du Conseil**
5. **Période de questions allouée aux personnes présentes**
6. **Ajournement de la séance**

08-385-06 Ajournement de la séance

2. **MESURES SPÉCIALES EN RAISON D'UNE SECTION DU TERRITOIRE SINISTRÉE À LA SUITE D'UNE TEMPÊTE**

08-381-06 Autorisation de dépenses diverses, incluant la conclusion d'un contrat pour le ramassage de portions d'arbres
--

- ATTENDU QU' à la suite d'une micro-rafale dans la nuit du 1^{er} au 2 août 2006, plusieurs arbres ont été endommagés, voire même déracinés, causant ainsi divers dommages à des propriétés privées et bloquant ou limitant la circulation sur certaines voies publiques du réseau municipal;
- ATTENDU QUE les fortes pluies pendant la micro-rafale ont également causé des inondations;
- ATTENDU les responsabilités et les compétences de la Ville en matière de sécurité et de transport;
- ATTENDU QUE les nombreuses portions d'arbres doivent être coupées, ramassées puis correctement éliminées;
- ATTENDU QU' aucune somme d'argent n'a été prévue au budget de la Ville pour l'exercice financier de l'année 2006 aux fins de gérer les conséquences de la récente tempête;
- ATTENDU QUE la directrice générale a déjà soumis une demande d'assistance financière au gouvernement québécois;
- ATTENDU QU' un communiqué de presse sera publié afin d'informer les propriétaires des immeubles compris dans le corridor du territoire sinistré de la Ville des mesures de ramassage, de transport et d'élimination des portions d'arbres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Brigitte Asselin

De conclure un contrat de fourniture d'une chargeuse à billots incluant les services d'un opérateur avec l'entreprise JEFF MERGL, ENTREPRENEUR FORESTIER aux fins de ramasser les portions d'arbres à être identifiées par la Ville. Le taux horaire des coûts de location de l'équipement et du travail de l'opérateur sont de 95 \$, plus taxes.

46450

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant maximal de 17 000 \$, taxes incluses, à même le surplus accumulé de la Ville en date du 31 décembre 2005 aux fins suivantes :

- [1] un montant maximal de 12 000 \$, taxes incluses, pour le paiement des coûts du contrat de fourniture d'équipement et de services avec l'entreprise ci-dessus mentionnée;
- [2] un montant maximal de 5 000 \$ pour la location ou l'achat de matériel additionnel requis au bon déroulement des opérations de nettoyage du corridor du territoire sinistré de la Ville, notamment aux fins du ramassage, du transport et de l'élimination des portions d'arbres.

D'affecter au financement des dépenses ci-dessus autorisées toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

08-382-06 Demande de soumissions sur invitation pour le transport des portions d'arbres ramassées
--

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats par la Ville;

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, la conclusion d'un contrat de transport des portions d'arbres ramassées dans le cadre des opérations décrites dans les résolutions ci-dessus impliquera vraisemblablement une dépense de moins de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Saint-Louis
Appuyé par Chico Levy

De demander des soumissions auprès des personnes ci-dessous listées pour le transport des portions d'arbres ramassées par l'entreprise JEFF MERGL, ENTREPRENEUR FORESTIER à la suite de la résolution numéro 08-381-06, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- [1] TRANSPORT RICHARD MELOCHE INC.;
- [2] SABLIERE CHEVRIER & FILS INC.;
- [3] POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC VAUDREUIL-SOULANGES INC, RÉGION 06;
- [4] SP TRANSPORT;
- [5] PAVAGES VAUDREUIL LTÉE;
- [6] GERMAIN PILON & FILS.

46451

Les soumissions devront être déposées avant 10 h le 16 août 2006 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité.

08-383-06	Conclusion d'un contrat pour le transport des portions d'arbres ramassés
------------------	---

Les discussions sur ce point se tiendront lors de l'ajournement.

08-384-06	Conclusion d'un contrat pour l'élimination des portions d'arbres ramassés et transportés
------------------	---

ATTENDU les motifs mentionnés aux résolutions numéros 08-381-06 et 08-382-06;

ATTENDU QUE les portions d'arbres ramassés et transportés devront être éliminés;

ATTENDU les vérifications faites par le directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

De conclure un contrat de services pour l'élimination des portions d'arbres ramassés et transportés avec l'entreprise SABLIERE CHEVRIER & FILS INC. Les coûts d'élimination selon les quantités apportées au site sont ceux inscrits au tableau ci-dessous :

Quantité de portions d'arbres apportées au site d'élimination	Coûts facturés à la Ville par chargement, taxes non comprises
Camion 10 roues	45 \$
Camion 12 roues	55 \$
Semi-remorque	65 \$

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant maximal de 21 000 \$, taxes incluses, à même le surplus accumulé de la Ville en date du 31 décembre 2005.

D'affecter au financement de la dépense ci-dessus autorisée toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité.

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière adjointe dépose :

Renonciation à l'avis de convocation

La renonciation écrite de chacun des membres du conseil à l'avis de convocation de la présente séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe A.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Chico Lévy	Aucune question.
Gaëtan Ménard	Motivations à l'origine de la séance spéciale, soit les inquiétudes manifestées par la population à l'égard du ramassage et de l'élimination des branches et troncs d'arbres
Michel Saint-Louis	Identification des propriétaires admissibles au programme de ramassage et d'élimination mis en place en fonction de la localisation de leur terrain à l'intérieur du corridor ou non.
Brigitte Asselin	Aucune question.
Gaëtan Aubé	Aucune question.
Paul Laflamme	Aucune question.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les deux (2) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Stéphane Fortier, journaliste HEBDOS DU SUROÏT	<ol style="list-style-type: none"> 1. Détail de la procédure à suivre par les citoyens pour le ramassage des portions d'arbres; 2. Délimitation du corridor sinistré; 3. Délai de mise en œuvre des opérations de ramassage; 4. Intervention du Service de sécurité incendie en raison de l'inondation de sous-sol; 5. Réalisation des opérations d'élagage.
Jim Duff, éditorialiste HUDSON GAZETTE	<ol style="list-style-type: none"> 6. Possibilité d'octroi de subvention pour les opérations de nettoyage – Démarches auprès de la députée Lucie Charlebois; 7. Nombre de foyers encore sans électricité; 8. Moyens de minimiser les impacts de problèmes similaires dans l'avenir.

6. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

08-385-06 Ajournement de la séance

Il est proposé par Michel Saint-Louis
Appuyé par Gaétan Aubé

D'ajourner la présente séance au 17 août 2006 à 19 h, comme le permet l'article 326 de la *Loi sur les cités et villes*. Il est 15h 38.

Adoptée à l'unanimité.

Toutes les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (20 225) des archives municipales.

Paul Carzoli,
Maire

Nathaly Rayneault, avocate - MPA
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

NR/